

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2128

28 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Activa Luxembourg S.A.</b> .....	<b>102106</b>	<b>Frits Financial S.A. Holding</b> .....	<b>102141</b>
<b>AIG/Lincoln EE CS Two</b> .....	<b>102110</b>	<b>Gapifin S.A.</b> .....	<b>102143</b>
<b>Ambigest S.A.</b> .....	<b>102137</b>	<b>Halicompt Holding S.A.</b> .....	<b>102142</b>
<b>Andrea S.A.</b> .....	<b>102136</b>	<b>Keyspan Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>102127</b>
<b>Axiome S.à r.l.</b> .....	<b>102135</b>	<b>LNS S.A.</b> .....	<b>102143</b>
<b>Banca Lombarda Sicav</b> .....	<b>102142</b>	<b>Madier</b> .....	<b>102106</b>
<b>Biron S.à r.l.</b> .....	<b>102129</b>	<b>Madier</b> .....	<b>102106</b>
<b>Capac S.A.</b> .....	<b>102144</b>	<b>Madier</b> .....	<b>102106</b>
<b>Carcontact s.à r.l.</b> .....	<b>102138</b>	<b>Madier</b> .....	<b>102113</b>
<b>Confisio S.à r.l.</b> .....	<b>102144</b>	<b>Modern Real Estate S.A.</b> .....	<b>102098</b>
<b>Convert-Lux S.A.</b> .....	<b>102142</b>	<b>Modern Real Estate S.A.</b> .....	<b>102098</b>
<b>CP Realty (Gdansk)</b> .....	<b>102144</b>	<b>Modern Real Estate S.A.</b> .....	<b>102102</b>
<b>Creativenture S.à r.l.</b> .....	<b>102129</b>	<b>Scandinavian Bullet S.à r.l.</b> .....	<b>102113</b>
<b>D'Coiffeuse S.à r.l.</b> .....	<b>102138</b>	<b>Schlumberger Europa</b> .....	<b>102143</b>
<b>Demeter Conseil S.A.</b> .....	<b>102139</b>	<b>Soyinka SA</b> .....	<b>102102</b>
<b>Eknah Investments S.A.</b> .....	<b>102098</b>	<b>Startrek S.A.</b> .....	<b>102102</b>
<b>ELECTRICITE Carlo BACK SA</b> .....	<b>102144</b>	<b>Thot SA</b> .....	<b>102098</b>
<b>Energipark Réiden S.A.</b> .....	<b>102136</b>	<b>Total Panel System s.à r.l.</b> .....	<b>102128</b>
<b>Estica S.à r.l.</b> .....	<b>102118</b>	<b>Townsend Investment Holding S.à r.l.</b> ..	<b>102126</b>
<b>Estica S.à r.l.</b> .....	<b>102126</b>	<b>Van Laar S. à r.l.</b> .....	<b>102138</b>
<b>Falun Holding S.A.</b> .....	<b>102135</b>	<b>Van Lanschot Umbrella Fund</b> .....	<b>102102</b>
<b>Fibime Holding S.A.</b> .....	<b>102139</b>	<b>Victoria Holding S.à r.l.</b> .....	<b>102119</b>
<b>Financière de Diekirch</b> .....	<b>102113</b>	<b>Voyages Kayser S.A.</b> .....	<b>102143</b>
<b>Fondation Luxembourgeoise Raoul Folle- reau</b> .....	<b>102131</b>	<b>Ximilian S.A.</b> .....	<b>102142</b>

**Modern Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 85.765.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097709/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02916. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Modern Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 85.765.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097710/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02913. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Eknah Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 109.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007097711/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03650. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Thot SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.859.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.
- 2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juillet 2007.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de THOT SA (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 16.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente juin deux mille huit.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve

légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz, précité . . . . .	1 actions
2. SOPASOG, précitée . . . . .	<u>309 actions</u>
Total: . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR. 1.500,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille douze.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

6. A été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Claude Schmitz, précité.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. LAC/2007/17745. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007101115/202/179.

(070114651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Modern Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097707/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02917. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Startrek S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT SA / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007097712/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03681. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Van Lanschot Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.199.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. J. Bevelander / F. H. R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2007097713/695/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03686. - Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Soyinka SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.849.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juillet 2007.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SOYINKA SA (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.



Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le troisième lundi du mois de novembre à 14.30 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente juin deux mille huit.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve



légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz, précité .....	1 action
2. SOPASOG, précitée .....	309 actions
Total .....	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR. 1.500,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
  - Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
  - Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille douze.
5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
6. A été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
  - Monsieur Claude Schmitz, précité.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/ 2007/17741. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007101131/2002/179.

(070114550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**Madier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.486.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007097715/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03889. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070109180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Madier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.486.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007097718/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03886. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070109179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Madier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.486.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007097720/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03885. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070109178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Activa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 130.858.

---

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., avec siège social à Road Town, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 200792 ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes du notaire instrumentant et;

2. ST THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd avec siège social à Road Town, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 308077 ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, précité, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes du notaire instrumentant.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de ACTIVA LUXEMBOURG S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-€) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix neuf (999) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature individuelle d'un administrateur de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille sept.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le trente et un mai à 10.00 heures, et pour la première fois en deux mille huit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., précitée . . . . .	500 actions
2) ST THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd, précitée . . . . .	499 actions
Total: neuf cent quatre-vingt-dix neuf . . . . .	999 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-€) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Albert Koenig, boucher-traiteur, né le 12 mai 1961 à Saint-Avoid, demeurant au 102, rue du Wenheck, F-57730 Petit Ebersviller;

Monsieur Jean-Marie Sprunck, comptable, né le 7 juin 1967 à Stiring-Wendel, demeurant au 53, rue Principale à F-57660 Leyviller; et

Monsieur Jacky Hentzgen, boucher-traiteur, né le 30 mai 1956 à Gréning, demeurant au 48, rue Principale à F-57660 Gréning.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROPEAN AUDIT Sàrl, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, RCS Luxembourg B numéro 50.956.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil treize.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 196, rue de Beggen à L - 1220 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18440. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff (signé): Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007101117/202/180.

(070114650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**AIG/Lincoln EE CS Two, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.437.

In the year two thousand and seven, the thirtieth day of July,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholders of AIG/LINCOLN EE CS TWO, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 61, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129437. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of July 4th, not yet published (the Company)

There appeared AIG/LINCOLN EE CS ONE, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 61, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129429 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Anne Guillemin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I that the Sole Shareholder owns all the 19,504,100 (nineteen million five hundred four thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 19,504,100 (nineteen million five hundred four thousand one hundred euro).

II that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice

2. Reduction of the value of the share capital of the Company from its current amount of EUR 19,504,100 (nineteen million five hundred four thousand one hundred euro) represented by 19,504,100 (nineteen million five hundred four thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, by way of cancellation of 19,491,600 (nineteen million four hundred ninety one thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and repayment of the amount of EUR 19,491,600 (nineteen million four hundred ninety one thousand six hundred euro) to the sole shareholder under the form of a profit participating loan and empowerment of any Manager of the Company in order to operate such repayment.

3. Subsequent amendment of article 5, of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital specified under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

5. Miscellaneous.

III that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the subscribed share capital of the Company from its current amount of of EUR 19,504,100 (nineteen million five hundred four thousand one hundred euro) represented by 19,504,100 (nineteen million



five hundred four thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, by way of cancellation of 19,491,600 (nineteen million four hundred ninety one thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and repayment of the amount of EUR 19,491,600 (nineteen million four hundred ninety one thousand six hundred euro) to the sole shareholder under the form of a profit participating loan.

The Meeting further resolves to empower any member of the board of managers of the Company in order to operate such repayment.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share.»

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente juillet,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIG/LINCOLN EE CS TWO société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 61 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129437 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrument, en date du 4 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C (la Société).

A comparu AIG/LINCOLN EE CS ONE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 61, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129429 (l'Associé Unique),

ici représentée par Anne Guillemin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 19.504.100 (dix neuf million cinq cent quatre mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 19.504.100 EUR ( dix neuf million cinq cent quatre mille cent euros).

II que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Réduction de la valeur du capital de la société de son montant actuel de 19.504.100 EUR (dix neuf million cinq cent quatre mille cent euros) représentés par 19.504.100 (dix neuf million cinq cent quatre mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représentés par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par l'annulation de 19.491.600 (dix neuf million quatre cent quatre vingt onze mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et remboursement de ce montant de 19.491.600 EUR (dix neuf million quatre cent quatre vingt



onze mille six cent euros) à l'associé unique sous forme de prêt participatif et octroi de pouvoir à tout gérant de la société afin de procéder à un tel remboursement.

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de façon à y refléter la réduction de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de sa valeur actuelle de 19.504.100 EUR (dix neuf million cinq cent quatre mille cent euros) représentés par 19.504.100 (dix neuf million cinq cent quatre mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représentés par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par l'annulation de 19.491.600 (dix neuf million quatre cent quatre vingt onze mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et de rembourser ce montant de 19.491.600 EUR (dix neuf million quatre cent quatre vingt onze mille six cent euros) à l'associé unique sous forme de prêt participatif.

L'Assemblée décide en outre de donner pouvoir à tout membre du conseil de gérance de la société pour procéder à un tel remboursement.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions prises ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (eur 1.000)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Guillemin, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 1<sup>er</sup> août 2007 Relation: EAC/2007/9220. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007102705/219/156.

(070116642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Financière de Diekirch, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 18.904.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 juin 2007 que:

- La démission des administrateurs suivants a été acceptée:
- M<sup>e</sup> Charles Duro;
- La société CHARBONNAGES DE LA GRANDE BACNURE S.A. (en liquidation) représentée par son collège de liquidateurs;
- M<sup>e</sup> Nicolas Decker.
- Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société:
- La société SEMACO S.A., ayant son siège social à B-4000 Liège, 68, rue Côte d'Or dont le représentant permanent est Monsieur Miroslav Safin domicilié avenue de l'Observatoire 82/A, à B-4000 Liège;
- Maître Charles Duro, domicilié professionnellement 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Chalant domicilié Grand route 53, B-4122 Plainevaux.
- Le mandat des administrateurs de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007097706/317/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00767. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070101744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Madier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007097721/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03880. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070109176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Scandinavian Bullet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 8.972.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.235.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of the month of January.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appears:

TRITON MANAGERS II LIMITED, a company with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of each of the following Jersey registered limited partnerships: TRITON FUND II LP, TWO

TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP, and TWO TRITON FUND F&F No. 2 LP each with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

hereby represented by Me Patrick-Gwenolé Lestienne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 January 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting as general partner and for the account of all the shareholders of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party represents all the shareholders of SCANDINAVIAN BULLET S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, which has been incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 1 December 2006, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 122.235 (the «Company»).

The appearing party, acting for the account of all the shareholders of the Company, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into Swedish Krona at the euro / Swedish Krona foreign exchange reference rate as at 29 December 2006 issued by the EUROPEAN CENTRAL BANK - one euro (EUR 1.-) for nine point zero four zero four Swedish Krona (SEK 9.0404) -so that the subscribed capital after conversion is set at one hundred thirteen thousand and five Swedish Krona (SEK 113,005.-).

2. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of five Swedish Krona (SEK 5.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thirteen thousand and five Swedish Krona (SEK 113,005.-) to one hundred thirteen thousand Swedish Krona (SEK 113,000.-) by way of reduction of the nominal value of the shares after conversion of two hundred twenty-six point zero one Swedish Krona (SEK 226.01) to two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) and to allocate five Swedish Krona (SEK 5.-) to the Company's reserves.

3. To create six (6) different classes of shares, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares and the class F shares and to redenominate the existing five hundred (500.-) shares into five hundred (500) class F shares.

4. To increase the issued share capital of the Company by an amount of eight million eight hundred fifty-nine thousand two hundred Swedish Krona (SEK 8,859,200.-) so as to raise it from its present amount after reconversion and reduction of one hundred thirteen thousand Swedish Krona (SEK 113,000.-) to an amount of eight million nine hundred seventy-two thousand two hundred Swedish Krona (SEK 8,972,200.-).

5. To issue nineteen thousand six hundred (19,600) new class A shares, four thousand nine hundred (4,900) new class B shares, four thousand nine hundred (4,900) new class C shares, four thousand nine hundred (4,900) new class D shares and four thousand nine hundred (4,900) new class E shares, with a nominal value of two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

6. To accept the subscription of these nineteen thousand six hundred (19,600) new class A shares, four thousand nine hundred (4,900) new class B shares, four thousand nine hundred (4,900) new class C shares, four thousand nine hundred (4,900) new class D shares, and four thousand nine hundred (4,900) new class E shares, with a nominal value of two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) each, by BULLET SWEDEN AB, a company with registered office at C/O TRITON ADVISERS (NORDIC) AB, Birger Jarlsgatan 15, 4th floor, 111 45 Stockholm, Sweden registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556712-1032 (BULLET SWEDEN AB) and to accept payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of eight hundred seventy-three million one hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-eight Swedish Krona (SEK 873,123,788.-), by BULLET SWEDEN AB by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of BULLET SWEDEN AB having an aggregate net value of eight hundred eighty-one million nine hundred eighty-two thousand nine hundred eighty-eight Swedish Krona (SEK 881,982,988.-)

7. To amend article 5 of the articles of incorporation.

8. Miscellaneous.

The appearing party, acting for the account of all the shareholders of the Company, request the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into Swedish Krona at the euro / Swedish Krona foreign exchange reference rate as at 29 December 2006 issued by the EUROPEAN CENTRAL BANK - one euro (EUR 1.-) for nine point zero four zero four Swedish Krona (SEK 9.0404)

-so that the subscribed capital after conversion is set at one hundred thirteen thousand and five Swedish Krona (SEK 113,005.-).

*Second resolution*

The shareholders resolve to reduce the corporate capital of the Company by an amount of five Swedish Krona (SEK 5.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thirteen thousand and five Swedish Krona (SEK 113,005.-) to one hundred thirteen thousand Swedish Krona (SEK 113,000.-) by way of reduction of the nominal value of the shares after conversion of two hundred twenty-six point zero one Swedish Krona (SEK 226.01) to two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) and to allocate five Swedish Krona (SEK 5.-) to the Company's reserves.

*Third resolution*

The shareholders resolve to create six (6) different classes of shares, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares and the class F shares and to redenominate the existing five hundred (500) shares into five hundred (500) class F shares.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of eight million eight hundred fifty-nine thousand two hundred Swedish Krona (SEK 8,859,200.-) so as to raise it from its present amount after reconversion and reduction of one hundred thirteen thousand Swedish Krona (SEK 113,000.-) to an amount of eight million nine hundred seventy-two thousand two hundred Swedish Krona (SEK 8,972,200.-).

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to issue nineteen thousand six hundred (19,600) new class A shares, four thousand nine hundred (4,900) new class B shares, four thousand nine hundred (4,900) new class C shares, four thousand nine hundred (4,900) new class D shares and four thousand nine hundred (4,900) new class E shares, with a nominal value of two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Sixth resolution*

*Subscription and allotment*

Thereupon now appeared Me Patrick-Gwenolé Lestienne, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of BULLET SWEDEN AB, by virtue of a proxy given on 4 January 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of BULLET SWEDEN AB for the nineteen thousand six hundred (19,600) new class A shares, the four thousand nine hundred (4,900) new class B shares, the four thousand nine hundred (4,900) new class C shares, the four thousand nine hundred (4,900) new class D shares, and the four thousand nine hundred (4,900) new class E shares, with a nominal value of two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of eight hundred seventy-three million one hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-eight Swedish Krona (SEK 873,123,788.-) by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of BULLET SWEDEN AB, having an aggregate value of eight hundred eighty-one million nine hundred eighty-two thousand nine hundred eighty-eight Swedish Krona (SEK 881,982,988.-). (the «Contribution»).

The subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated 4 January 2007 whereby BULLET SWEDEN AB agreed to contribute all its assets and liabilities to the Company and (ii) that the value of the Contribution has been certified in a special report of 4 January 2007, jointly signed by the duly authorised representatives of BULLET SWEDEN AB and of the Company, which special report signed ne varietur will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the shareholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the nineteen thousand six hundred (19,600) new class A shares, the four thousand nine hundred (4,900) new class B shares, the four thousand nine hundred (4,900) new class C shares, the four thousand nine hundred (4,900) new class D shares, and the four thousand nine hundred (4,900) new class E shares to BULLET SWEDEN AB as fully paid shares.

*Seventh resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5. paragraph 1<sup>er</sup>. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at eight million nine hundred seventy-two thousand two hundred Swedish Krona (SEK 8,972,200.-). divided into nineteen thousand six hundred (19,600) class A shares, four thousand nine hundred (4,900) class B shares, four thousand nine hundred (4,900) class C shares, four thousand nine hundred (4,900) class D shares, four thousand nine hundred (4,900) class E shares, and five hundred (500) class F shares, each share of each class having a nominal value of two hundred and twenty-six Swedish Krona (SEK 226.-) each, and being fully paid up.»

### *Declaration for tax purposes*

Insofar as the present contribution in kind consists in BULLET SWEDEN AB, a company which has its registered seat in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company which also has its registered seat in the European Community, the Company refers to Article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for a capital tax exemption in this case.

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 7,000.- Euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### Comparaissent:

TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé-gérant (general partner) de chacune des sociétés (limited partnership) de Jersey suivantes: TRITON FUND II LP, TWO TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP, et TWO TRITON FUND F&F No. 2 LP, ayant chacune son siège social à 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

représentée aux fins des présentes par Patrick-Gwenolé Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 janvier 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé-gérant (general partner) et pour le compte des associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant représente tous les associés de SCANDINAVIAN BULLET S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Martine Scheffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg) le 1<sup>er</sup> décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 122.235 (la «Société»).

Le comparant, représentant tous les associés de la Société, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en couronnes suédoises au taux de conversion Euro / couronne suédoise de référence le 29 décembre 2006 émis par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE - un euro (EUR 1,-) est équivalent à neuf virgule zéro quatre zéro quatre Couronnes Suédoises (SEK 9,0404) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à cent treize mille cinq couronnes suédoises (SEK 113.005,-),

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq couronnes suédoises (SEK 5,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cinq couronnes suédoises (SEK 113.005,-), à un montant de treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000,-) par réduction de la valeur nominale des parts sociales après conversion de deux cent vingt-six virgule une couronnes suédoises (SEK 226,01) à deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) et attribution de cinq couronnes suédoises (SEK 5,-) aux réserves de la Société.

3. Création de six (6) nouvelles catégories de parts sociales, nommément les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E et les parts sociales de catégorie F et redénomination des cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) parts sociales de catégorie F.

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions huit cent cinquante neuf mille deux cents couronnes suédoises (SEK 8.859.200,-) afin de le porter de son montant actuel après reconversion et réduction de cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000,-) à un montant de huit millions neuf cent soixante-douze mille deux cents couronnes suédoises (SEK 8.972.200,-).

5. Emission de dix-neuf mille six cents (19.600) nouvelles parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie C quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie D et quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

6. Acceptation de la souscription de ces dix-neuf mille six cents (19.600) nouvelles parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie C quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie D et quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, par BULLET SWEDEN AB, une société ayant son siège social à C/O TRITON ADVISERS (NORDIC) AB, Birger Jarlsgatan 15, 4 tr, 111 45 Stockholm, Suède, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556712-1032 (BULLET SWEDEN AB) et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi que d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent soixante-treize millions cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 873.123.788,-), par BULLET SWEDEN AB, par un apport en nature de tous les actifs et passifs de BULLET SWEDEN AB ayant une valeur nette de huit cent quatre-vingt-et-un millions neuf cent quatre vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 881.982.988,-).

7. Modification de l'article 5 des statuts.

8. Divers.

Le comparant, agissant pour le compte de tous les associés de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de convertir le capital social existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en couronnes suédoises au taux de conversion euro / couronne suédoise de référence le 29 décembre 2006 émis par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE- un Euro (EUR 1,-) et équivalent à neuf virgule zéro quatre zéro quatre couronnes suédoises (SEK 9,0404) - de sorte que le capital social après conversion est fixé à cent treize mille cinq couronnes suédoises (SEK 113.005,-),

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq Couronnes Suédoises (SEK 5,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cinq Couronnes Suédoises (SEK 113.005,-), à un montant de cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000,-) par réduction de la valeur nominale des parts sociales après conversion de deux cent vingt-six virgule une couronnes suédoises (SEK 226,01) à deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) et d'allouer le montant de cinq couronnes suédoises (SEK 5,-) aux réserves de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de créer six (6) nouvelles catégories de parts sociales, nommément les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E et les parts sociales de catégorie F et de redénommer les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) parts sociales de catégorie F.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions huit cent cinquante neuf mille deux cents couronnes suédoises (SEK 8.859.200,-) afin de le porter de son montant actuel après reconversion et réduction de cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000,-) à un montant de huit millions neuf cent soixante-douze mille deux cents couronnes suédoises (SEK 8.972.200,-).

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident d'émettre dix-neuf mille six cents (19.600) nouvelles parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie C quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie D et quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes.

#### *Sixième résolution*

#### *Souscription et attribution*

Ensuite a comparu M<sup>e</sup> Patrick-Gwenolé Lestienne, précité, agissant en sa qualité de mandataire de BULLET SWEDEN AB, telle que définie ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2007.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de BULLET SWEDEN AB pour ces dix-neuf mille six cents (19.600) nouvelles parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie B,



quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie C quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie D et quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de huit cent soixante-treize millions cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 873.123.788,-) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de BULLET SWEDEN AB, ayant une valeur totale de huit cent quatre-vingt-et-un millions neuf cent quatre vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 881.982.988,-). («l'Apport»).

Le souscripteur agissant par son mandataire, déclare (i) que l'Apport est fait sur base d'un contrat d'apport daté du 4 janvier 2007 par lequel BULLET SWEDEN AB, prénommée, a accepté d'apporter tous les actifs et passifs à la Société et (ii) que la valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport spécial du 4 janvier 2007 signé conjointement par les représentants dûment autorisés de SWEDEN AB et de la Société, lequel rapport spécial signé ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

Par suite de cela, l'associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les dix-neuf mille six cents (19.600) nouvelles parts sociales de catégorie A, les quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie B, les quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie C, les quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie D et les quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie E à BULLET SWEDEN AB en tant que parts sociales entièrement libérées.

#### *Septième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa. Capital Social Souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit millions neuf cent soixante-douze mille deux cents couronnes suédoises (SEK 8.972.200,-) divisé en dix-neuf mille six cents (19.600) nouvelles parts sociales de catégorie A, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie B, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie C, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie D, quatre mille neuf cents (4.900) nouvelles parts sociales de catégorie E et cinq cents (500) parts sociales de catégorie F, chaque part sociale de chacune de ces catégories ayant une valeur nominale deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Déclaration pour raisons fiscales*

Considérant que le présent apport en nature résulte dans BULLET SWEDEN AB, une société constitué dans la Communauté européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société également constitué dans la Communauté européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 7.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-G. Lestienne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 24, case 12. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101193/211/282.

(070115020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

**Estica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.913.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007097724/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03891. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Victoria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 251.225,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.716.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VICTORIA HOLDING S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under number B 101.716 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 June 2004, amended for the last time by deed of the same notary on 6 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 28 of 5 January 2006, p.1335.

The Meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary and the meeting elects as Scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The Chairman requests the notary to act that:

The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

As appears from the attendance list, the 10,049 (ten thousand and forty-nine) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Decision to change the nominal value of the existing shares of the Company in order to decrease such nominal value from EUR 25.- (twenty-five Euro) to EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) and subsequently to convert the existing 10,049 (ten thousand and forty-nine) shares representing the Company's current share capital into 25,122,500 (twenty-five million one hundred twenty-two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent).

2) Decision to create 10 (ten) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares with rights as set forth in the Articles of Incorporation.

3) Decision to convert the 25,122,500 (twenty-five million one hundred twenty-two thousand five hundred) existing shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) each into 2,622,491 (two million six hundred twenty-two thousand four hundred and ninety-one) class A shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class B shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class C shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class D shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class E shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class F shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class G shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class H shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class I shares and 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class J shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) each and subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation.

4) Decision to amend article 20 of the Articles of Incorporation.

5) Decision to delete (further to the resolution above) the article 7.1 of the Articles of Incorporation which entitled the Shareholders to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares that have been issued.

6) Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the shareholders took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to change the nominal value of the existing shares of the Company in order to decrease such nominal value from EUR 25.- (twenty-five Euro) to EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) and subsequently to convert the existing 10,049 (ten thousand and forty-nine) shares representing the Company's current share capital into 25,122,500 (twenty-five million one hundred twenty-two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one cent) each.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to create 10 (ten) classes of shares: class A shares, class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares and Class J shares with rights as set forth in the Articles of Incorporation.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to convert the 25,122,500 (twenty-five million one hundred twenty-two thousand five hundred) existing shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) each into 2,622,491 (two million six hundred twenty-two thousand four hundred and ninety-one) class A shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class B shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class C shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class D shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class E shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class F shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class G shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class H shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class I shares and 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class J shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) and to amend article 5.1 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

« **Art. 5.1 Corporate Capital.** The share capital is fixed at EUR 251,225.- (two hundred fifty-one thousand two hundred twenty-five Euro) represented by 2,622,491 (two million six hundred twenty-two thousand four hundred and ninety-one) class A shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class B shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class C shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class D shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class E shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class F shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class G shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class H shares, 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class I shares and 2,500,001 (two million five hundred thousand and one) class J shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero Euro zero one Cent) each (hereafter together referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».)»

Following the creation of the different classes of shares, the share capital shall be allocated as follows:

Name of shareholders	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E
FINANCIERE VICTOR I Sàrl . . . . .	855,982	816,002	816,002	816,002	816,002
FINANCIERE VICTOR III Sàrl . . . . .	332,998	317,445	317,445	317,445	317,445
AlpInvest PARTNERS CS CO-INVESTMENTS 2003 CV .	221,825	211,464	211,464	211,464	211,464
AlpInvest PARTNERS LATER STAGE CO-INV. CUSTODIAN II BV . . . . .	19,834	18,907	18,907	18,907	18,907
AlpInvest PARTNERS LATER STAGE CO-INV. CUSTODIAN II A BV . . . . .	2,871	2,737	2,737	2,737	2,737
THE THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP . . . . .	4,697	4,478	4,478	4,478	4,478
THIRD CINVEN FUND US (No.1), LP . . . . .	39,668	37,815	37,815	37,815	37,815
THIRD CINVEN FUND US (No.2), LP . . . . .	64,982	61,946	61,946	61,946	61,946
THIRD CINVEN FUND US (No.3), LP . . . . .	36,536	34,829	34,829	34,829	34,829
THIRD CINVEN FUND US (No.4), LP . . . . .	43,321	41,298	41,298	41,298	41,298
THIRD CINVEN FUND US (No.5), LP . . . . .	43,843	41,795	41,795	41,795	41,795
THIRD CINVEN FUND (No.1), LP . . . . .	76,204	72,644	72,644	72,644	72,644
THIRD CINVEN FUND (No.2), LP . . . . .	80,639	76,873	76,873	76,873	76,873
THIRD CINVEN FUND (No.3), LP . . . . .	20,356	19,405	19,405	19,405	19,405
THIRD CINVEN FUND (No.4), LP . . . . .	92,122	87,820	87,820	87,820	87,820
THIRD CINVEN FUND (No.5), LP . . . . .	68,374	65,181	65,181	65,181	65,181
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.1), LP . . . . .	3,393	3,234	3,234	3,234	3,234
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.2), LP . . . . .	12,005	11,444	11,444	11,444	11,444
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.3), LP . . . . .	8,351	7,961	7,961	7,961	7,961
PERMIRA EUROPE III, LP 1 . . . . .	147,970	141,059	141,059	141,059	141,059
PERMIRA EUROPE III, LP 2 . . . . .	426,947	407,006	407,006	407,006	407,006

PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	10,439	9,951	9,951	9,951	9,951	9,951
PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG . . . . .	5,480	5,224	5,224	5,224	5,224	5,224
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	3,654	3,483	3,483	3,483	3,483	3,483
Total shares per class . . . . .	2,622,491	2,500,001	2,500,001	2,500,001	2,500,001	2,500,001
Name of shareholders	Class F	Class G	Class H	Class I	Class J	Total
FINANCIERE VICTOR I Sàrl . . . . .	816,002	816,002	816,002	816,002	816,002	8,200,000
FINANCIERE VICTOR III Sàrl . . . . .	317,445	317,445	317,445	317,445	317,445	3,190,003
AlpInvest PARTNERS CS CO-INVESTMENTS 2003 CV . . . . .	211,464	211,464	211,464	211,464	211,464	2,125,001
AlpInvest PARTNERS LATER STAGE CO-INV. CUSTODIAN II BV . . . . .	18,907	18,907	18,907	18,907	18,907	189,997
AlpInvest PARTNERS LATER STAGE CO-INV. CUSTODIAN II A BV . . . . .	2,737	2,737	2,737	2,737	2,737	27,504
THE THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP . . . . .	4,478	4,478	4,478	4,478	4,478	44,999
THIRD CINVEN FUND US (No.1), LP . . . . .	37,815	37,815	37,815	37,815	37,815	380,003
THIRD CINVEN FUND US (No.2), LP . . . . .	61,946	61,946	61,946	61,946	61,946	622,496
THIRD CINVEN FUND US (No.3), LP . . . . .	34,829	34,829	34,829	34,829	34,829	349,997
THIRD CINVEN FUND US (No.4), LP . . . . .	41,298	41,298	41,298	41,298	41,298	415,003
THIRD CINVEN FUND US (No.5), LP . . . . .	41,795	41,795	41,795	41,795	41,795	419,998
THIRD CINVEN FUND (No.1), LP . . . . .	72,644	72,644	72,644	72,644	72,644	730,000
THIRD CINVEN FUND (No.2), LP . . . . .	76,873	76,873	76,873	76,873	76,873	772,496
THIRD CINVEN FUND (No.3), LP . . . . .	19,405	19,405	19,405	19,405	19,405	195,001
THIRD CINVEN FUND (No.4), LP . . . . .	87,820	87,820	87,820	87,820	87,820	882,502
THIRD CINVEN FUND (No.5), LP . . . . .	65,181	65,181	65,181	65,181	65,181	655,003
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.1), LP . . . . .	3,234	3,234	3,234	3,234	3,234	32,499
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.2), LP . . . . .	11,444	11,444	11,444	11,444	11,444	115,001
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.3), LP . . . . .	7,961	7,961	7,961	7,961	7,961	80,000
PERMIRA EUROPE III, LP 1 . . . . .	141,059	141,059	141,059	141,059	141,059	1,417,501
PERMIRA EUROPE III, LP 2 . . . . .	407,006	407,006	407,006	407,006	407,006	4,090,001
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . . . .	9,951	9,951	9,951	9,951	9,951	99,998
PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG . . . . .	5,224	5,224	5,224	5,224	5,224	52,496
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME . . . . .	3,483	3,483	3,483	3,483	3,483	35,001
Total shares per class . . . . .	2,500,001	2,500,001	2,500,001	2,500,001	2,500,001	25,122,500

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend article 20 of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 20. Distribution right of shares.**

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company, in accordance with the Law and the accounting principles.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

20.3 At anytime, the Company may decide that a specific entire class of shares starting in the reverse alphabetical order with Class J shares first, shall be redeemed under the terms and conditions to be determined by the Board of Managers and subsequently to proceed with the reduction of the share capital by cancellation of the redeemed class of Shares.

20.4 The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of each share issued by the Company (the «Preferred Dividend»). After the payment of the Preferred Dividend, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H, Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G, Class H, Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class F, Class G, Class H, Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B, Class C and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of the Preferred Dividend to the holders of Class A, Class B and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, Class D, Class E, Class F Shares, Class G, Class H, Class I and Class J Shares, outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment the Preferred Dividend to the holders of Class A and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of the Preferred Dividend.»

#### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to delete (further to the resolution above) article 7.1 of the Articles of Incorporation which entitled the shareholders to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares that have been issued.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de VICTORIA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.716 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2004, modifié pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire le 6 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 28 du 5 Janvier 2006, p.1335.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les comparants et le notaire seront enregistrées avec cet acte.

Il ressort de la liste présence que 10.049 (dix mille quarante-neuf) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour pour lesquels les associés ont été préalablement informés.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société afin de diminuer cette valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) à EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent) et postérieurement de convertir les 10.049 (dix mille quarante-neuf) parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la Société en 25.122.500 (vingt-cinq millions cent vingt-deux mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent).

2. Décision de créer 10 (dix) catégories de parts sociales: catégorie de parts sociales A, catégorie de parts sociales B, catégorie de parts sociales C, catégorie de parts sociales D, catégorie de parts sociales E, catégorie de parts sociales F, catégorie de parts sociales G, catégorie de parts sociales H, catégorie de parts sociales I et catégorie de parts sociales J avec les droits énoncés dans les Statuts.

3. Décision de convertir les 25.122.500 (vingt-cinq millions cent vingt-deux mille cinq cents) parts sociales existantes avec une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent) chacune en 2.622.491 (deux millions six cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt onze) parts sociales de catégorie A, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie B, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie C, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie D, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie E, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie F, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie G, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) de catégorie H, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie I et 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent) chacune et modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

4. Décision de modifier l'article 20 des Statuts.

5. Décision de supprimer (suite à la résolution précédente) l'article 7.1 des Statuts qui donne droit aux Associés à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales émises.

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société afin de diminuer cette valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) à EUR 0,01 (zéro Euro zéro un cent) et postérieurement de convertir les 10.049 (dix mille quarante-neuf) parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la Société en 25.122.500 (vingt-cinq millions cent vingt-deux mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de créer 10 (dix) catégories de parts sociales: catégorie de parts sociales A, catégorie de parts sociales B, catégorie de parts sociales C, catégorie de parts sociales D, catégorie de parts sociales E, catégorie de parts sociales F, catégorie de parts sociales G, catégorie de parts sociales H, catégorie de parts sociales I et catégorie de parts sociales J avec les droits énoncés dans les Statuts.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de convertir les 25.122.500 (vingt-cinq millions cent vingt-deux mille cinq cents) parts sociales existantes avec une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent) chacune en 2.622.491 (deux millions six cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt onze) parts sociales de catégorie A, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie B, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie C, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie D, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie E, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie F, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie G, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) de catégorie H, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie I et 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro Euro zéro un Cent) chacune et de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis est fixé à EUR 251.225,- (deux cent cinquante et un mille deux cents vingt-cinq Euros) représenté par 2.622.491 (deux millions six cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt onze) parts sociales de catégorie A, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie B, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie C, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie D, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie E, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie F, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie G, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) de catégorie H, 2.500.001 (deux millions cinq cent mille un) parts sociales de catégorie I et 2.500.001 (deux





(No.1), LP . . . . .						
THIRD CINVEN FUND DUTCH						
(No.2), LP . . . . .	11,444	11,444	11,444	11,444	11,444	115,001
THIRD CINVEN FUND DUTCH						
(No.3), LP . . . . .	7,961	7,961	7,961	7,961	7,961	80,000
PERMIRA EUROPE III, LP 1 . . . . .	141,059	141,059	141,059	141,059	141,059	1,417,501
PERMIRA EUROPE III, LP 2 . . . . .	407,006	407,006	407,006	407,006	407,006	4,090,001
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED . . .	9,951	9,951	9,951	9,951	9,951	99,998
PERMIRA EUROPE III GmbH & Co KG .	5,224	5,224	5,224	5,224	5,224	52,496
PERMIRA EUROPE III CO-INVEST- MENT SCHEME . . . . .	3,483	3,483	3,483	3,483	3,483	35,001
Total des Parts sociales par catégorie . .	2,500,001	2,500,001	2,500,001	2,500,001	2,500,001	25,122,500

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 20 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Droit de distribution des parts.**

20.1 Le solde créditeur des comptes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, provisions et charges représente le profit net de la Société, conformément à la Loi et aux principes de comptabilité.

20.2 Tous les ans, cinq pour cents (5%) du profit net seront transférés à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cents (10%) du capital émis.

20.3 A tout moment, la Société peut décider qu'une entière catégorie spécifique de Parts Sociales commençant dans l'ordre inverse de l'alphabet avec la Catégorie J en premier, sera rachetée selon les conditions déterminées par le Conseil de gérance et postérieurement procéder à la réduction du capital social par l'annulation de la catégorie de Parts Sociales rachetée.

20.4 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende privilégié représentant 0,2% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société (le «Dividende Privilégié»). Après le paiement du Dividende Privilégié, tous les revenus restant disponibles pour distribution dans la Société, le cas échéant, seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H et de Catégorie I.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I et de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G et de Catégorie H.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F et de Catégorie G.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E et de Catégorie F.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D et de Catégorie E.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et de Catégorie D.



Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata du Dividende Privilégié aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B.

Dans le cas où il n'y aurait plus de détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de catégorie J dans la Société, les détenteurs de Parts de Catégorie A se verront le droit de recevoir tous les revenus restant disponibles pour distribution, le cas échéant, après le paiement du Dividende Privilégié.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de supprimer (suite à la résolution précédente) l'article 7.1 des Statuts qui donne droit aux Associés à une fraction des actifs et des bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales émises.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation LAC/2007/18522. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101191/211/417.

(070115014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

#### **Estica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.913.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2007097727/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03894. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070109182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

#### **Townsend Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.721.

Le bilan pour la période du 7 juillet 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094089/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00968. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Keyspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 73.143.

In the year two thousand and five, on the ninth day of December.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KEYSPAN CI MIDSTREAM LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA 19805,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 7 December 2005.

A copy of said proxy, having been signed in due form by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the only shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of KEYSpan LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.143, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, dated 30 November 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 199 of 4 February 2000 (the Company).

- the capital of the Company is set at LUF 500,000.- (EUR 12,394.68) divided into 500 shares with a par value of LUF 1,000.- (EUR 24.79) each;

- the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- the Sole Shareholder has decided to appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, an International Business Company incorporated in the British Virgin Islands with the Registrar of Companies under number IBC 517295, and with registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator; and

- the Sole Shareholder has decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform his/its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KEYSPAN CI MIDSTREAM LIMITED, une société de constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA 19805,

représentée ici par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de KEYSpan LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.143, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, résidant à l'époque à Hesperange, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 199 du 4 février 2000 (la Société);

- le capital social de la Société s'élève à LUF 500.000,- (EUR 12.394,68) divisé en 500 parts sociales ayant une valeur nominale de LUF 1.000,- (EUR 24,79) chacune;

- l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- l'Associé Unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- l'Associé Unique a décidé de nommer FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une «International Business Company» constituée aux Îles Vierges Britanniques auprès du Registrar of Companies sous le numéro IBC 517295 et avec siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, comme liquidateur; et

- l'Associé Unique a décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 26, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102307/211/79.

(070116158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

### **Total Panel System s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 121.865.

### DISSOLUTION

#### Extrait

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 10 août 2007, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 13 août 2007, relation RED/2007/850, les décisions suivantes ont été prises:

La société de droit espagnol TOTAL PANEL SYSTEM S.A., avec siège social à E-08013 Barcelone, calle Caspe 97-101, seule et unique associé de la société sous rubrique déclare vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus d'activités,

- que l'associé unique va reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,

- qu'elle reprendra tous frais et charges éventuels de la société,

- que ladite société est et demeure dissoute à partir d'aujourd'hui,

- que pour autant que de besoin, décharge est donnée à tous les gérants en fonction,

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins au siège social de l'associé unique, la société TOTAL PANAL SYSTEM S.A. à E-08013 Barcelone calle Caspe 97-101 - une copie des documents comptables restera déposée à l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot,

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 août 2007.

L. Grethen

Notaire

Référence de publication: 2007102311/240/29.

(070116074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Creativenture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 108.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 août 2007.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.A.R.L.

I. Philipin

Référence de publication: 2007102313/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.255.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MOONBLAZE LIMITED, a company governed by the laws of Cyprus, with registered offices at Themistolki Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, PC 1066, Nicosia, Cyprus (the «Sole Member»),

hereby represented by Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nicosia, on 27 July, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member requested the undersigned notary to document that it is the sole member of the société à responsabilité limitée BIRON S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and with a share capital of EUR 12,500.-, incorporated following a deed of the undersigned notary of 29 November, 2006, published in the Mémorial C n° 111 of 3 February 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-122.255 and whose articles of association have never been amended (the «Company»).

The Sole Member, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To amend the object clause of the Company which forthwith is to read as follows:

« **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also be active in aircraft financing and aircraft acquisition and disposal, as well as in aircraft lease transactions.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

The Sole Member then requested the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Member resolved to amend article 2 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

« **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also be active in aircraft financing and aircraft acquisition and disposal, as well as in aircraft lease transactions.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,250.- (one thousand two hundred and fifty euros).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente juillet,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MOONBLAZE LIMITED, une société de droit Chypriote, dont le siège social est sis Themistolki Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, PC 1066, Nicosia, Chypre, («l'Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosia le 27 juillet 2007.

La dite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BIRON S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et avant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte du notaire soussigné le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 111 du 3 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-122.255 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification de la clause relative à l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigée comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également intervenir à des opérations de financement aérien, d'achat et de vente d'aéronefs, de même qu'à des opérations de crédit-bail portant sur des aéronefs.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également intervenir à des opérations de financement aérien, d'achat et de vente d'aéronefs, de même qu'à des opérations de crédit-bail portant sur des aéronefs.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, LAC/2007/20986. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007102308/220/126.

(070116151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**FFL, Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg G 2.

L'an deux mille sept, le dix juillet;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1.- Monsieur Menn Bodson, membre, né à Wiltz, le 15 novembre 1943 (No. Matricule 19431115118), demeurant à L-8153 Bridel, 8, rue Willibrord Steinmetz;

2.- Madame Monique Hermes, membre, née à Luxembourg, le 10 janvier 1950 (No. Matricule 19500110247), demeurant à L-6792 Grevenmacher, 19, rue des Tisserands;

3.- Monsieur Jean Hilger, membre, né à Luxembourg, le 21 mars 1961 (No. Matricule 19610321197), demeurant à L-8023 Strassen, 3, rue du Genet;

4.- Monsieur Jos Hilger, Président, né à Olingen, le 27 octobre 1931 (No. Matricule 19311027118), demeurant à L-8019 Strassen, 23, rue du Bois;

5.- Madame Philomene Marie Virginie en religion Soeur Monique Hoffmann, membre, née à Mersch, le 16 avril 1929 (No. Matricule 19290416267), demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers;

ici représentée par: Monsieur Jos Hilger,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé, datée du 5 juillet 2007.



6.- Madame Manon Michels, épouse de Carlo Juncker, membre, née à Luxembourg, le 5 avril 1953 (No. Matricule 19530405144), demeurant à L-9696 Winseler, 54, Lomicht;

7.- Monsieur Georges Keipes, membre, né à Wiltz, le 24 avril 1953 (No. Matricule 19530424157), demeurant à L-9676 Noertrange, 12, op der Louh;

8.- Monsieur Fernand Kieffer, membre, né à Luxembourg, le 3 juin 1951 (No. Matricule 19510603276), demeurant à L-1349 Luxembourg, 2, rue Christophe Colomb;

ici représentée par: Monsieur Jos Hilger,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé, datée du 5 juillet 2007.

9.-Monsieur Robert Kohll, Directeur, né à Montréal (Canada), le 13 juin 1967 (No. Matricule 19670613138), demeurant à L-3673 Kayl, 20, chemin Vert;

10.- Madame Maria Theresia Antoinette dite Marie-Thérèse Ney, membre, née à Luxembourg, le 3 novembre 1929 (No. Matricule 19291103165), demeurant à L-1230 Luxembourg, 28, rue Jean Bertels;

11.- Monsieur Arsène Ney, membre, né à Echternach, le 10 juillet 1933 (No. Matricule 19330710), demeurant à L-2117 Luxembourg, 14, rue Nicolas Mameranus;

12.- Monsieur Johann Ferdinand dit Jean Octave, membre, né à Pétange, le 22 septembre 1942 (No. Matricule 19420922194), demeurant à L-1529 Luxembourg, 26, rue Raoul Follereau;

13.- Abbé René Reuter, membre, né à Eischen, le 29 mars 1942 (No. Matricule 19420329191), demeurant à L-8058 Bertrange, 2, rue de la Fontaine;

14.- Monsieur Emile Rossler, Vice-président, né à Eselborn, le 1<sup>er</sup> juillet 1932 (No. Matricule 19320701158), demeurant à L-1357 Luxembourg, 18, rue André Chevalier;

15.- Monsieur le Docteur Jean Smit, membre, né à Troisvierges, le 9 janvier 1957 (No. Matricule 19570109378), demeurant à L-3317 Bergem, 15, um Waisseraech;

ici représentée par: Monsieur Jos Hilger,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé, datée du 5 juillet 2007.

16.- Monsieur le Docteur Roger Thilges, membre, né à Heisdorf, le 17 juin 1936 (No. Matricule 19360617435), demeurant à L-7259 Bereldange, 7, rue Batty Weber;

17.- Monsieur Cornelis Henri dit Kees Van Eenennaam, membre, né à Barendrecht (Pays-bas), le 4 avril 1948 (No. Matricule 19480404451), demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck;

18.- Monsieur Jean Weisgerber, membre, né à Luxembourg, le 9 janvier 1940 (No. Matricule 19400109217), demeurant à L-5884 Hesperange, 378, route de Thionville;

lesquelles trois (3) prédites procurations ont été paraphées ne varietur par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant conformément à l'article 7.- des statuts de la FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU (No. Matricule 19846400039), avec siège social à L-2551 Luxembourg;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro G2;

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Marc Fischbach, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mai 1984, publié au Mémorial C de l'année 1984, page 15138;

Les comparants décident, sur décision du conseil d'administration, la refonte totale des statuts de la FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU de manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'établissement d'utilité publique prend la dénomination de FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, abrégé FFL, ci-après «la fondation».

**Art. 2.** Son siège social est établi au 151, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

### **Chapitre II. Objet - Durée**

**Art. 3.** La fondation a pour objet de promouvoir la fraternité et la solidarité entre les hommes et d'entreprendre à cet effet toutes missions charitables et en particulier de sensibiliser le public afin d'obtenir sa participation massive à la lutte anti-lèpre dans le monde, ceci conformément à la pensée de Raoul Follereau.

La fondation a également pour objet de promouvoir la lutte contre d'autres maladies endémiques, telles que la tuberculose, l'ulcère de Buruli ou le Sida.

Elle investit dans le domaine du développement économique et social durable à travers la prévention des maladies précitées, la réhabilitation et la réintégration des anciens malades, la promotion de la femme et l'aide à l'enfance, ainsi que la formation et l'éducation sanitaire.

Elle participe à la mise en place d'infrastructures et de moyens pour permettre aux populations touchées de participer activement à la gestion de leurs problèmes de santé publique.

D'une manière générale, elle contribue à la promotion des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine.



Pour réaliser ses objectifs, la fondation pourra collaborer avec d'autres organismes, publics ou privés, en s'associant à leurs projets ou en mettant à leur disposition des moyens financiers, logistiques, d'infrastructure ou d'appui.

D'une manière générale, elle pourra créer ou reprendre tous établissements, institutions ou oeuvres, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, et acquérir tous biens mobiliers et immobiliers, nécessaires à la réalisation et au développement de son objet.

**Art. 4.** La fondation poursuit son action dans un esprit d'indépendance absolue vis-à-vis de toutes les opinions politiques, idéologiques, religieuses et sociales.

**Art. 5.** La durée de la fondation est illimitée.

### Chapitre III. Voies et moyens

**Art. 6.** Le capital affecté à la fondation, exposé plus amplement au Chapitre II des statuts fondateurs du 17 mai 1984, est géré selon le principe de précaution. La fondation maintiendra à tout moment des réserves suffisantes pour contrer toutes fluctuations conjoncturelles au niveau des recettes.

**Art. 7.** Les recettes de la fondation consistent notamment dans des dons, legs, subsides et subventions de toutes sortes qu'elle peut recevoir, ainsi que dans les revenus quelconques de son patrimoine. La présente énumération n'est pas limitative.

### Chapitre IV. Administration

**Art. 8.** L'administration de la fondation est confiée à un conseil d'administration («le conseil»), composé de sept membres au moins.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la fondation en ce qui concerne cette gestion, au comité de gérance, ainsi qu'à un directeur, salarié de la fondation.

**Art. 10.** Le président exerce de plein droit la fonction d'administrateur délégué pour les affaires courantes.

**Art. 11.** Les élections au conseil ont lieu à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, laquelle se tient au cours des cinq premiers mois de chaque année, sa date exacte étant fixée par le conseil suivant proposition du président et communiquée au moins deux mois à l'avance.

Toute personne souhaitant devenir administrateur ou reconduire son mandat doit déposer sa candidature par écrit au siège de la fondation au plus tard quinze jours avant la date de l'élection.

**Art. 12.** Ne peuvent prendre part au vote que les membres du conseil présents à l'occasion de l'assemblée générale, chacun disposant d'autant de voix que de postes à pourvoir. L'élection se fait à bulletins secrets.

**Art. 13.** Parmi les candidats ayant recueilli un nombre de voix supérieur ou égal à la moitié du nombre d'électeurs, sont élus ceux ayant reçu le plus grand nombre de voix. En cas de parité de voix entre deux candidats, le président tranchera.

**Art. 14.** Entre deux élections, les postes vacants peuvent être remplis par cooptation, suivant proposition du président et vote selon les modalités prévues à l'article précédent.

**Art. 15.** La durée du mandat de chaque administrateur est fixée à trois ans à partir de l'assemblée générale à laquelle il a été élu ou suite à laquelle il a été coopté. Les mandats sont renouvelables sans limitation.

**Art. 16.** Le président est choisi parmi les membres du conseil. L'élection se fait à la majorité absolue, le quorum étant fixé à deux tiers des membres du conseil. Elle a lieu de plein droit lors de la première réunion du conseil suivant les élections, la démission ou la déchéance du président antérieur. Elle se fait à bulletins secrets. Sauf déchéance, le président est toujours rééligible.

**Art. 17.** Les membres du comité de gérance sont désignés par le conseil, suivant proposition du président. Seuls sont éligibles les membres du conseil. Leur mandat se termine de plein droit avec celui de membre du conseil.

**Art. 18.** La qualité de membre du conseil se perd:

- par l'expiration du mandat;
- par la démission, notifiée par simple lettre adressée au président;
- par le décès;
- par la révocation, prononcée par le conseil pour un désintéressement notoire ou pour un motif grave, suivant proposition du président et vote secret selon les modalités prévues à l'article 23;
- par la révocation judiciaire, telle qu'elle est prévue par la loi.

**Art. 19.** Les fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de gérance sont exercées à titre honorifique, sauf remboursement des débours dûment justifiés.

**Art. 20.** Au moment de la publication des présents statuts, le conseil se compose comme suit:

- M. Menn Bodson, membre

- Mme Monique Hermes, membre
- M. Jean Hilger, membre
- M. Jos Hilger, Président
- Sr Monique Hoffmann, membre
- Mme Manon Juncker, membre
- M. Georges Keipes, membre
- M. Fernand Kieffer, membre
- M. Robert Kohll, directeur
- Mme Marie-Thérèse Ney, membre
- M. Arsène Ney, membre
- M. Jean Octave, membre
- Abbé René Reuter, membre
- M. Emile Rossler, Vice-président
- Dr Jean Smit, membre
- Dr Roger Thilges, membre
- M. Kees Van Eenennaam, membre
- M. Jean Weisgerber, membre

### Chapitre V. Pouvoirs

**Art. 21.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la fondation et pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration. Il statue notamment sur les accords, conventions, transactions et compromis, sur l'acquisition, l'aliénation et l'échéance de tous biens meubles et immeubles, sur la constitution d'hypothèques et la mainlevée de toute inscription hypothécaire et autres droits réels, sur tous baux et locations, sur toutes acceptations et affectations de dons et legs, sur toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 22.** Le conseil se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il est convoqué à la demande de son président ou de deux tiers de ses membres.

**Art. 23.** Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions se prennent à la majorité simple des voix des membres présents ou dûment représentés, la représentation s'exerçant par voie de mandat donné à un autre membre. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 24.** Le président représente la fondation en justice et dans les actes civils. En cas d'empêchement du président, ce mandat peut être confié par le conseil d'administration à deux de ses membres.

**Art. 25.** Les pouvoirs de signature des administrateurs et salariés de la fondation sont définis par un règlement interne adopté par le conseil d'administration.

**Art. 26.** Le fonctionnement du comité de gérance est déterminé par un règlement interne adopté par le conseil d'administration.

### Chapitre VI. Comptes annuels

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes de gestion et dresse le budget pour l'exercice suivant. Dans les deux mois de la clôture de l'exercice, ces documents seront communiqués au Ministre de la justice et publiés conformément aux dispositions légales en vigueur.

### Chapitre VII. Modifications statutaires

**Art. 28.** Toute modification des statuts est arrêtée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres et sera soumise aux mêmes formalités que le présent acte.

### Chapitre VIII. Dissolution

**Art. 29.** En cas de dissolution de la fondation, l'excédent subsistant après apurement du passif sera attribué par les liquidateurs nommés par le tribunal à une ou plusieurs fondations, organisations non gouvernementales, associations sans but lucratif, oeuvres ou autres institutions charitables, luxembourgeoises ou étrangères, poursuivant un objectif identique à celui défini à l'article 3 des présents statuts.

### Chapitre IX. Disposition transitoire

**Art. 30.** Les mandats du premier tiers, déterminé par ordre alphabétique, des administrateurs énumérés à l'article 20, vient à expiration lors de la première assemblée générale suivant l'entrée en vigueur des présents statuts. Il en sera de même les années suivantes pour le deuxième et le troisième tiers. Ce n'est qu'à la fin de cette période de transition que les dispositions de l'article 15 relatives à la durée des mandats trouveront à s'appliquer pleinement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

102135

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à mille six cent vingt euro (1.620,- Euro).

Dont acte, fait et passé au siège de la FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, abrégé FFL à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bodson, M. Hermes, J. Hilger, J. Hilger, M. Hoffmann, M. Juncker, G. Keipes, F. Kieffer, R. Kohll, M.-T. Ney, A. Ney, J. Octave, R. Reuter, E. Rossler, J. Smit, R. Thilges, K. Van Eenennaam, J. Weisgerber, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 18 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8454. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 juillet 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007102306/209/196.

(070116168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Falun Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.939.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102318/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08210. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070116333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Axiome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 91.696.

*Assemblée générale extraordinaire du 7 août 2007*

Est présent:

- Monsieur Baudouin J. Otte, demeurant à B-1030 Bruxelles, 89, avenue Gustave Latinis.

*Ordre du jour:*

1. changement du siège social

2. divers.

La séance s'ouvre à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Baudouin J. Otte.

Le président constate que les actionnaires sont tous présents et que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer.

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, le siège social est transféré au 20, route de Bigonville, L-8832 Rombach-Martelange.

Le point n° 2. est abordé:

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.15 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. J. Otte  
Le Président

Référence de publication: 2007102319/2631/26.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2007, réf. DSO-CH00185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Energipark Réiden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.708.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2006*

*4<sup>e</sup> résolution*

Les actionnaires décident unanimement la révocation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir la société SOCOFISC S.A. (n° RCSL: B 49.547) ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

*5<sup>e</sup> résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime la nomination au poste de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l., ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération (n° RCSL: B 63.706) dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

*6<sup>e</sup> résolution*

L'Assemblée décide unanimement la confirmation des membres au conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Paul Kauten, employé privé, demeurant à L-8522 Beckerich, 6, Millewée.
- Madame Brigitte Bernard, comptable, demeurant à L-8720 Rippweiler, 5, An der Brem'chen.
- Monsieur Roland Ebsen, conseiller fiscal, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel.

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

P. Kauten

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007102312/823/28.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2007, réf. DSO-CH00190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Andrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 114.454.

—  
L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDREA S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 114.454, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 963 du 17 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Salin, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varientur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Salin, P. Da Silva, M. Cotas, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007102310/242/48.

(070116235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Ambigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 94.500.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMBIGEST S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94.500, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 844 du 18 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Salin, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varientur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider vala-

blement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Salin, P. Da Silva, M. Cotas, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16804. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007102309/242/48.

(070116232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Van Laar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9774 Urspelt, 64, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 107.104.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102315/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06281. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070116615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Carcontact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel.

R.C.S. Luxembourg B 96.490.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102316/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06304. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070116616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**D'Coiffeuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 107.616.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102317/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Fibime Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 65.706.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102320/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Demeter Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.422.

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DEMETER CONSEIL S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, (DEMETER CONSEIL S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 22422, constituée suivant acte notarié en date 18 janvier 1985, acte publié au Mémorial C, de 1985, page 1887, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 1440 du 26 juillet 2006.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Chantal Hagen-De Mulder, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Cédric Heret, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Catherine Thiry, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1 Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet de fusion par absorption de la société DEMETER CONSEIL S.A. par la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,; (la «Société» ou DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 28259, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 233 du 21 août 1988 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 mars 2000, publiés au Mémorial C numéro 513 du 19 juillet 2000.

2 Décision de fusionner les sociétés DEMETER CONSEIL S.A. et DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. par voie d'absorption de DEMETER CONSEIL S.A. par DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., étant entendu que (i) toutes les actions de DEMETER CONSEIL S.A. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de DEMETER CONSEIL S.A., rien excepté, ni réservé, à DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de DEMETER CONSEIL S.A., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> octobre 2006, et (iii) l'apport-fusion de DEMETER CONSEIL S.A. sera rémunéré par neuf cent huit (908) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. et

jouissant des mêmes droits que les actions existantes de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. à concurrence de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 4.994.000,-) pour être attribuées aux actionnaires de DEMETER CONSEIL S.A., dans la proportion de 1 action DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. contre 3.456 actions DEMETER CONSEIL S.A. et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. et constatation d'un boni de fusion.

3 Décharge aux administrateurs de DEMETER CONSEIL S.A. et à l'expert indépendant unique désigné conjointement par le conseil d'administration de DEMETER CONSEIL S.A. et de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. afin d'établir un rapport sur le projet de fusion.

4 Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par les actionnaires de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A..

5 Délégation de pouvoirs.

6 Divers.

(i) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(ii) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée.

(iii) Il a pu dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que de tous documents soumis à l'assemblée générale en dû temps.

(iv) L'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(v) Ont été déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à savoir:

- le projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 7 mars 2007 et publié au Mémorial C, numéro 347 du 10 mars 2007;

- les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent;

- le rapport d'un seul expert indépendant désigné par ordonnance du 12 mars 2007 de Madame Paule Mersch, 1<sup>er</sup> juge en remplacement de Madame la première Vice-présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à savoir INTERAUDIT S.à r.l.;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 30 septembre de chaque année des deux sociétés qui fusionnent.

(VI) L'assemblée a pris connaissance des rapports de fusion établis par les conseils d'administration des sociétés DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. et DEMETER CONSEIL S.A., ainsi que des conclusions du rapport établi le 12 mars 2007 par INTERAUDIT S.à r.l., à l'intention des actionnaires de DEMETER CONSEIL S.A. et de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., dont les conclusions se lisent comme suit:

#### *«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;  
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

INTERAUDIT S.à r.l. a été désignée comme expert-indépendant en vertu de l'article 266 de la Loi.

Lequel rapport, a été annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'approuver, après en avoir pris connaissance, le projet de fusion par absorption de la société DEMETER CONSEIL S.A. par la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A..

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé d'approuver la fusion des sociétés DEMETER CONSEIL S.A. et DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. par voie d'absorption de DEMETER CONSEIL S.A. par DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., conformément aux dispositions du projet de fusion, étant entendu que (i) toutes les actions de DEMETER CONSEIL S.A. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de DEMETER CONSEIL S.A., rien excepté, ni réservé, à DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de DEMETER CONSEIL S.A., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> octobre 2006, et (iii) l'apport-fusion de DEMETER CONSEIL S.A. sera

rémunéré par neuf cent huit (908) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., lesdites actions étant émises, sous condition d'approbation de la fusion par l'assemblée générale de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., lors de l'augmentation de capital de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., à décider par l'assemblée générale de cette société, à concurrence de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 4.994.000,-) pour être attribuées aux actionnaires de DEMETER CONSEIL S.A., dans la proportion d'une (1) action DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. contre trois virgule quatre cent cinquante-six (3.456) actions DEMETER CONSEIL S.A. et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A..

L'assemblée constate qu'un boni de fusion s'élevant au total à quatre millions sept cent vingt-neuf mille trente-huit euros trente-six cents (EUR 4.729.038,36) sera inscrit dans les livres de la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A..

L'assemblée a reconnu que ces nouvelles actions seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A..

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de donner décharge, pour autant que de besoin, aux administrateurs pour leur mission jusqu'à la fusion et de donner décharge à l'expert indépendant mandaté par la Société d'établir un rapport sur le projet de fusion en conformité avec l'article 266 pour sa mission, jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a pris acte que la fusion est définitivement réalisée le ou après le 13 avril 2007 à l'occasion d'une décision concordante approuvant la fusion à prendre par les actionnaires de DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A. lors d'une assemblée générale à tenir le ou après le 13 avril 2007 et que DEMETER CONSEIL S.A. cessera dès lors d'exister à la clôture de ladite assemblée générale, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de DEMETER CONSEIL S.A., en fonction au moment de la fusion, et à Madame Chantal Hagen-De-Mulder et Mademoiselle Catherine Thiry, agissant conjointement ou individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

#### *Constat*

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Hagen-De Mulder, C. Heret, C. Thiry, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2007, Relation: EAC/2007/3891. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007102305/239/139.

(070116191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

### **Frits Financial S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.933.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102321/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Halicompt Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.099.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102322/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Ximilian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 1, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 93.991.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 août 2007.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.A.R.L.

I. Philipin

Référence de publication: 2007102314/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 août 2007, réf. DSO-CH00024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Convert-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007102354/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04953. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Banca Lombarda Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.318.

Le rapport annuel révisé au 30 avril 2007 et la distribution de dividendes relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

K. Agnes / L. Palumbo

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007102356/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09022. - Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**LNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5332 Moutfort, 2, Op der Millebaach.

R.C.S. Luxembourg B 98.176.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102357/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Schlumberger Europa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102348/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07428. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Gapifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 61.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007102349/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04973. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Voyages Kayser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 115.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102350/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00164. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070116345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Capac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 111.440.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007102352/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04955. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070116401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**ELECTRICITE Carlo BACK SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9451 Bettel, 26, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102347/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00165. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070116342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007103727/7241/11.

(070117709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Confisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 22, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 117.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007103728/7241/11.

(070117680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---